

UMM CFDT AQUITAINE

**COMPTES ANNUELS
2020**

UMM CFDT AQUITAINE

Bilan au 31/12/2020

ACTIF	Montants Nets au 31/12/2020	Montants Nets au 31/12/2019	PASSIF	Montants au 31/12/2020	Montants au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles :	—	—	Situation Nette :		
Logiciel.....	—	—	Réserves.....	205 083,17	205 082,90
Immobilisations corporelles :	—	—	Report à nouveau.....		
Matériel de transport.....	—	—	Résultat.....	- 21 910,72	12 095,27
Matériel de bureau.....	—	—			
Mobilier.....	—	—	Situation Nette.....	183 172,45	217 178,17
Immobilisations financières :	—	—			
Cautions.....	—	—	Provisions.....		
Immobilisations.....	—	—			
Créances :			Dettes		
Produits à recevoir.....	17 783,88	64 866,40	Fournisseurs & Charges à payer.....	15 889,62	24 528,28
Créances.....	17 783,88	64 866,40	Dettes.....	15 889,62	24 528,28
Trésorerie :					
Placements.....					
Trésorerie.....	181 106,54	174 316,05			
Disponibilités.....	181 106,54	174 316,05			
Charges Constatées d'Avance.....	171,65	2 524,00	Produits constatés d'avance.....	-	-
TOTAL DE L'ACTIF.....	199 062,07	241 706,45	TOTAL DU PASSIF.....	199 062,07	241 706,45

UMM CFDT AQUITAINE

COMPTE DE RESULTAT DU 1er JANVIER 2020 au 31 DECEMBRE 2020

	du 01/01/2020 au 31/12/2020	du 01/01/2019 au 31/12/2019
	12 mois	12 mois
Produits d'exploitation		
Prestations	388,00	254,10
Dons		
Subventions et contributions d'exploitation		
Autres produits (hors cotisations)	95 662,04	158 899,01
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges		
TOTAL I	96 050,04	159 153,11
Charges d'exploitation		
Achats	9 444,65	15 439,13
Autres achats et charges externes	108 987,99	131 085,86
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Autres charges		
TOTAL II	118 432,64	146 524,99
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-22 382,60	12 628,12
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
Produits financiers :		
Produits financiers de participation	400,54	702,65
Produits autres valeurs mobilières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	400,54	702,65
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	111,76	98,95
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	111,76	98,95
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	288,78	603,70
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-22 093,82	13 231,82
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	183,10	825,95
TOTAL V	183,10	825,95
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	0,00	1 962,50
TOTAL VI	0,00	1 962,50
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	183,10	-1 136,55
TOTAL DES PRODUITS	96 633,68	160 681,71
TOTAL DES CHARGES	118 544,40	148 586,44
EXCEDENT OU DEFICIT	-21 910,72	12 095,27

Union Mines et Métaux AQUITAINE
Union de syndicats professionnels
Syndicat professionnel
Siège social : **PAU**

Comptes annuels : ANNEXE
Aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'UMM se caractérise pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020
par les données suivantes :

Total du bilan	199 062 €
Produits d'exploitation	96 050 €
Résultat	-21 911 €

4. Autres informations

4.1. Ressources annuelles

L'UMM a perçu 96063 € de ressources annuelles comme le présente le tableau ci-dessous:

Reversements de cotisations	
Subventions reçues	
Autres produits d'exploitation reçus	95 662 €
Produits financiers perçus	401 €
Total des ressources	96 063 €

4.2. Contributions volontaires en nature

L'UMM se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n° 2009-10 définissant le "Traitement des contributions en nature", effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux ; leur durée de fonction au sein de l'UMM, est renouvelable.

Le nombre de personnes mises à disposition durant l'exercice est de

0

Ces personnes sont issues des entreprises.

ou

L'UMM ne bénéficie d'aucune contribution volontaire

1.1. Evénements principaux de l'exercice

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels et des comptes consolidés pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'UMM retient les différents principes comptables généraux des règlements CRC 2009-10, 99-01 et 99-03.

L'UMM applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- l'image fidèle ;
- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue :

- | | |
|--|-----------|
| - Aménagements et installations : | 10 ans |
| - Matériel de bureau et informatique : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier : | 10 ans |
| - Matériel de transport | 5 ans |

2.4. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. Créances usagers, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

2.6. Valeurs mobilières de placement

Les placements sont valorisés à leur valeur nominale. Il existe des plus values latentes pour **XXXXXX** euros.

2.7. Disponibilités

Ce poste comprend les soldes comptables débiteurs de la banque et de la caisse.

2.8. Charges constatées d'avance

Elles concernent des charges engagées au cours de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.

2.9. Réserves

Le fonds de réserve correspond au cumul des résultats antérieurs.

2.10. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

2.11. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

L'ensemble des dettes fournisseurs et des charges à payer a une échéance à moins d'un an.

2.12. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

L'ensemble des dettes fiscales et sociales a une échéance à moins d'un an.

2.13. Produits constatés d'avance

Ils concernent des produits engagés au cours de l'exercice dont la fourniture ou la prestation interviendra ultérieurement.